



Commission de l'éducation

**Mandat d'initiative sur les fluctuations
des effectifs scolaires**

Mars 2003

Publié par le Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-LeMay
3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3
(418) 643-2722

Pour tout renseignement sur les travaux de la Commission de l'éducation,
veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission,
Mme Denise Léonard, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone: (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : dleonard@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce rapport dans la section «Travaux parlementaires»
du site Internet de l'Assemblée nationale: www.assnat.qc.ca

ISBN : 2-550-40656-7
DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, mars 2003

L'emploi du générique masculin dans ce document désigne aussi bien
les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le seul but d'alléger
le texte.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

La présidente

Mme Bélanger (Mégantic-Compton)

Le vice-président

M. Paquin (Saint-Jean)

Les membres

M. Bergman (D'Arcy-McGee)

Mme Caron (Terrebonne)

Mme Charest (Rimouski)

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Delisle (Jean-Talon)

M. Geoffrion (La Prairie)

M. Kieffer (Groulx)

M. Marcoux (Vaudreuil)

Autres participants non-membres de la Commission

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis)

M. Lachance (Bellechasse)

Mme Normandeau (Bonnaventure)

Secrétaire de la Commission : Mme Denise Léonard
Recherche et rédaction : M. Richard L'Hérault
Agente de secrétariat : Mme Dany Hallé



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission de l'éducation

LES FLUCTUATIONS DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	5
2	CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	6
3	PRINCIPES	7
4	POLITIQUE NATALISTE ET IMMIGRATION	9
5	PRIMAIRE ET SECONDAIRE	10
5.1	Fermetures d'écoles	10
	Enjeux	10
	Orientations de la Commission	10
	Recommandation	11
5.2	Financement	11
	Enjeux	11
	Orientations de la Commission	11
	Recommandation	12
5.3	Pouvoirs des commissions scolaires et partenariats	12
	Enjeux	12
	Orientations de la Commission	12
	Recommandations	13
5.4	Ressources humaines	13
	Enjeux	13
	Orientations de la Commission	13
	Recommandation	14
5.5	Classes multiprogrammes et multiâges	14
	Enjeux	14
	Orientations de la Commission	14
	Recommandations	14
5.6	Décrochage, réussite éducative et scolarisation des adultes	15
	Enjeux	15
	Orientations de la Commission	15
	Recommandations	16
5.7	Technologies de l'information et des communications	16
	Enjeux	16
	Orientations de la Commission	16
	Recommandation	16
5.8	Croissance des effectifs scolaires	16
	Enjeux	16
	Orientations de la Commission	17
	Recommandations	17

6	COLLÉGIAL	17
6.1	Financement.....	17
	Enjeux.....	17
	Orientations de la Commission.....	18
	Recommandation.....	18
6.2	Offre de programmes.....	18
	Enjeux.....	18
	Orientations de la Commission.....	19
	Recommandation.....	19
6.3	Promotion de la formation en région et de la formation technique.....	19
	Enjeux.....	19
	Orientations de la Commission.....	19
	Recommandation.....	19
6.4	Formules novatrices, alternance travail-études et attestation d'études collégiales (AEC).....	20
	Enjeux.....	20
	Orientations de la Commission.....	20
	Recommandation.....	20
6.5	Scolarisation des adultes.....	20
	Enjeux.....	20
	Orientations de la Commission.....	21
	Recommandation.....	21
6.6	Technologies de l'information.....	21
	Enjeux.....	21
	Orientations de la Commission.....	21
	Recommandation.....	21
6.7	Étudiants internationaux.....	21
	Enjeux.....	21
	Orientations de la Commission.....	22
	Recommandations.....	22
6.8	Collèges privés.....	22
	Enjeux.....	22
	Orientations de la Commission.....	23
	Recommandations.....	23
7	UNIVERSITAIRE	23
7.1	Financement des universités.....	23
	Enjeux.....	23
	Orientations de la Commission.....	24
	Recommandation.....	24
7.2	Frais de scolarité et aide financière.....	24
	Enjeux.....	24
	Orientations de la Commission.....	24

Recommandation.....	24
7.3 Étudiants internationaux et étudiants canadiens non québécois	25
Enjeux.....	25
Orientations de la Commission	25
Recommandations	25
7.4 Politique des régions.....	26
Enjeux.....	26
Orientations de la Commission	26
Recommandation.....	26
7.5 Développement de créneaux d'excellence et soutien à la recherche	26
Enjeux.....	26
Orientations de la Commission	27
Recommandation.....	27

1 INTRODUCTION

La Commission de l'éducation est préoccupée par les fluctuations des effectifs dans le secteur de l'éducation et les impacts négatifs de ce phénomène dans les communautés. Elle note que, dans plusieurs endroits, notamment en région, les effectifs scolaires sont en décroissance. Cependant, la Commission constate que cette décroissance, qui est générale à l'échelle du Québec, ne doit pas occulter le fait que, dans certaines régions, en des endroits précis, les effectifs du secteur de l'éducation sont en fortes hausses.

En raison de l'importance de la décroissance des effectifs, la Commission s'est donc donné comme mandat de trouver des solutions concrètes et réalistes et d'identifier les conditions propices au maintien des écoles et de la vitalité des communautés. La Commission désire également se pencher sur la problématique de la croissance scolaire dans des endroits précis où celle-ci peut présenter des défis d'adaptation pour certaines communautés.

La problématique de la décroissance de la clientèle scolaire trouve d'abord sa source dans la situation démographique du Québec où, au vieillissement de la population en général, s'ajoutent également les migrations vers les centres urbains.

Dans le cadre d'un colloque organisé en juin 2000 par la Fédération des commissions scolaires du Québec et intitulé *À tout le monde de jouer*, différents intervenants ont dressé un constat de la situation et identifié les impacts, notamment financiers, pédagogiques et administratifs, de la diminution du nombre d'élèves. La gestion du parc immobilier ainsi que les effets des fermetures d'écoles dans les communautés ont également fait l'objet de discussions. Plusieurs pistes de solution ont été proposées pour contrer les conséquences de la décroissance, dont le partenariat avec le milieu.

Plus récemment, au cours des quatre jours et demi d'auditions qui ont eu lieu entre le 24 septembre et le 2 octobre 2002, la Commission de l'éducation a accueilli 25 groupes qui sont venus présenter leur mémoire. Les membres de la Commission ont écouté les présentations, formulé des questions et engagé des discussions avec les représentants des groupes. Les membres de la Commission tiennent aussi à souligner la participation et la collaboration du ministre de l'Éducation et de son ministère à ses travaux.

Les groupes et les organismes qui sont venus présenter des mémoires représentaient un large spectre de la société civile québécoise. Ils étaient issus de tous les milieux qui s'intéressent et se sentent concernés de près ou de loin par le monde de l'éducation. Ainsi les associations représentant les écoles, les collèges et les universités sont venus présenter leur mémoire ainsi que les syndicats des professeurs, des étudiants, les associations municipales, régionales et rurales, les commissions scolaires, les comités de parents. Bref, ces groupes représentant le monde de l'éducation et ce qui gravite autour sont venus exposer leur vision de l'éducation, mais, ce qui est encore plus important, ils ont identifié plusieurs pistes de solutions pour faire face au phénomène des fluctuations.

Le rapport est construit de la façon suivante. En premier lieu, il est apparu clairement que, bien que beaucoup d'enjeux soient communs à tous les ordres d'enseignement, les problématiques se

présentent de façon différente pour chacun des niveaux. C'est pourquoi la Commission a décidé d'articuler le rapport selon les ordres d'enseignement : primaire et secondaire, collégial et universitaire.

Pour chacun de ces ordres, les principaux enjeux tels que présentés par les intervenants à la Commission sont d'abord examinés. Par la suite, les orientations de la Commission sont exposées. Enfin, la Commission présente ses recommandations. Cependant, comme la Commission est consciente de la nécessité d'agir le plus rapidement possible dans le dossier des effectifs scolaires, elle a choisi de présenter les recommandations principales qui sont généralement à moyen terme et les recommandations immédiates.

Devant l'urgence d'agir pour contrer le phénomène des fluctuations des effectifs scolaires et pour donner le plus d'impact possible à ses recommandations, la Commission a choisi de faire un rapport consensuel. Comme tous ses membres ont à cœur l'éducation des jeunes et de la population québécoise en général, il fut assez aisé de s'entendre sur la plupart des recommandations. En conséquence, la Commission, n'a pas voulu inclure des recommandations qui soient litigieuses ou qui n'auraient pas recueilli le consentement de tous.

2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Selon le ministère de l'Éducation, entre 2000 et 2016, 6 des 17 régions du Québec, verront une décroissance de leur population : le Bas-Saint-Laurent (-5,7%), le Saguenay—Lac-Saint-Jean (-5,6%), la Mauricie (-3,4%), l'Abitibi-Témiscamingue (-4,1%) et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (-12,4)¹. Les 11 autres régions connaîtront des hausses de leur population. Cependant, certaines régions enregistreront des hausses significatives de leur population, soit plus de 10% : l'Outaouais (10,4%), Lanaudière (10,3%) et Laurentides (17,4%).

La baisse de la population des jeunes est encore plus prononcée. Ainsi, dans l'ensemble du Québec, le nombre de jeunes âgés entre 0-14 ans va diminuer de 15,2% entre 2000 et 2016. Certaines régions subiront des baisses supérieures à 20% : Bas-Saint-Laurent (-24,7%), Saguenay—Lac-Saint-Jean (-22,4), Mauricie (-25,2%), Abitibi-Témiscamingue (-24,9%), Côte-Nord (-29,2%) et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (-24,7). Même les régions qui connaîtront des croissances de population verront quand même diminuer les effectifs scolaires des 0-14 ans. En ce qui concerne le groupe d'âge 15-34 ans, il diminuera de 6,0% durant la même période. Presque toutes les régions connaîtront une baisse de la population des 15-34 ans à l'exception de Laval, Lanaudière et Laurentides.

Cette situation démographique a évidemment une incidence importante sur les effectifs des niveaux primaire et secondaire, avec un impact particulièrement important pour le préscolaire et le primaire. Ainsi, le préscolaire 5 ans diminuera de 16,4% entre 2001 et 2015 tandis que le primaire diminuera de 20,4% durant la même période. Toutes les régions du Québec subiront une baisse au préscolaire et au primaire. Plusieurs régions, surtout parmi celles qui subiront des

¹ Ministère de l'Éducation, Mémoire à la Commission de l'éducation, *Décroissance de la clientèle scolaire : Projection à long terme de l'effectif du Québec par région administrative selon l'ordre d'enseignement*, 24 septembre 2002.

importantes baisses démographiques, auront des diminutions supérieures à 20% de leurs effectifs.

Au secondaire, bien que les diminutions seront de 13,6% à l'échelle du Québec, certaines régions subiront des baisses de plus de 30% : le Bas-Saint-Laurent (-33,5%), le Saguenay—Lac-Saint-Jean (-31,6%) et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (-39,7%). Seule la région de Montréal connaîtra une hausse des effectifs scolaires de l'ordre de 7,3%.

Toujours selon le ministère de l'Éducation, les effectifs enseignants pour le préscolaire, le primaire et le secondaire subiront également une baisse de l'ordre de 18% entre 2001 et 2015. Cependant, en raison de l'organisation du travail et des conventions collectives des enseignants, cette diminution devrait se faire de façon très graduelle. Ainsi, le nombre d'enseignants, qui se situait à 73 821 en 2002, devrait atteindre 60 095 en 2015, diminuant d'environ 1 000 enseignants par année.

L'évolution démographique du Québec se répercute également sur les populations en âge de fréquenter les institutions collégiales. Entre 2001 et 2015, les effectifs au niveau collégial devraient diminuer de 4,2%. Cependant, cette diminution, qui semble modeste en comparaison de celle des effectifs scolaires au primaire et secondaire, cache des variations régionales importantes. En effet, trois régions subiront des diminutions supérieures à 30% : le Bas-Saint-Laurent (-30,0%), le Saguenay—Lac-Saint-Jean (34,1%) et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (30,3%). Seulement quatre régions connaîtront des hausses : Montréal (12,8%), Outaouais (1,9%), Laval (5,8%) et Laurentides (8,3%).

Au niveau universitaire, les diminutions sont beaucoup moins importantes qu'aux niveaux primaire, secondaire et collégial. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : les cohortes d'étudiants universitaires ont tendance à prolonger leurs études vers les niveaux supérieurs, la formation continue est très populaire et les étudiants étrangers viennent augmenter les effectifs universitaires. Pour l'ensemble des universités, la diminution des effectifs étudiants sera de 2,8% avec des variations régionales importantes. La baisse touche davantage l'Université du Québec à Chicoutimi (-18,3%), l'Université du Québec à Rimouski (-16,2%), l'Université Laval (-10,8%) ainsi que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (-10%). Ces établissements recrutent majoritairement leurs étudiants dans les régions où on observe une décroissance démographique. Quant aux universités anglophones telles que McGill, Concordia et Bishop's, bien qu'elles recrutent un grand nombre d'étudiants québécois anglophones et francophones, leur bassin de recrutement s'étend beaucoup plus en dehors du Québec, dans les provinces anglophones, chez les étudiants allophones et les étudiants étrangers. Enfin, il faut noter que les universités situées à Montréal afficheront, dans leur ensemble, une croissance entre 2000 et 2015.

3 PRINCIPES

À la suite des États généraux sur l'éducation en 1995-1996, la Commission des États généraux sur l'éducation a redéfini la mission de l'école qui est : instruire, socialiser et qualifier. Instruire revient à redonner de l'importance au développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des savoirs. Socialiser vise à favoriser le sentiment d'appartenance. Qualifier vise à rendre apte tous les élèves à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Dans le but d'aider l'école à

réaliser sa mission, les membres de la Commission ont mis de l'avant certains grands principes qui ont fait l'objet de consensus. Il s'agit de principes généraux qui peuvent s'appliquer aux nombreuses questions soulevées lors des auditions et qui peuvent servir de guide dans la recherche de solutions.

Il faut assurer la qualité du réseau d'éducation ainsi que son accessibilité partout au Québec selon les niveaux de population réels et les ressources disponibles. La plupart des mémoires présentés ont soulevé la question de la qualité de l'éducation dans les régions. Face à une décroissance des effectifs scolaires, collégiaux et universitaires, il est clairement apparu que la qualité de l'éducation est un enjeu majeur. Pour permettre aux régions de se dynamiser et de se développer, un enseignement de qualité est perçu comme étant essentiel. Cette question de la qualité de l'éducation se pose sous divers aspects.

Pour le niveau primaire, il s'agit surtout d'assurer des services d'éducation qui permettront aux enfants de bien se socialiser et de développer des aptitudes qui leur permettront d'affronter l'avenir avec confiance et assurance. En ce qui concerne le niveau secondaire, les formations générales et professionnelles exigent déjà une certaine spécialisation du corps professoral.

Au niveau collégial, la question est encore plus critique parce que l'offre de programmes dépend énormément du bassin de population. Une offre déficiente aura pour effet d'accélérer les mouvements de population hors des régions, mouvements qui sont la plupart du temps irréversibles, puisque les jeunes, une fois qu'ils ont quitté, ont peu de chance de revenir.

Pour les universités, la situation est semblable à celle des collèges, puisque les universités doivent être en mesure d'offrir un vaste choix de programmes pour permettre aux étudiants de faire des choix éclairés.

Face à cette problématique, la Commission a conclu que le maintien des services d'éducation était absolument essentiel pour l'avenir des régions et que cela devait se traduire par diverses actions, notamment pour le financement, le maintien des écoles en milieux ruraux, l'offre de programmes des collèges et des universités.

Il faut adapter nos choix aux réalités du territoire. Des institutions adaptées à la ruralité s'imposent si on compte occuper l'ensemble du territoire et donner la qualité de vie et le droit à l'éducation à tous. La décroissance des effectifs scolaires met en relief une structure du système d'éducation mieux adaptée aux milieux à forte densité de population. Pour la Commission, il est nécessaire de s'assurer que le système de l'éducation soit mieux adapté aux réalités rurales. À cet égard, une réflexion doit être entreprise afin de trouver des moyens d'adapter le système d'éducation à la réalité géographique du Québec. Il pourrait être possible de s'inspirer des expériences d'autres pays qui sont aux prises avec une réalité semblable. De plus, si le Québec veut empêcher l'exode des régions vers les grands centres et en même temps occuper le territoire de façon plus complète, il faudra non seulement essayer de retenir ces migrations, mais également inciter les populations et les immigrants à s'installer en région. À cet égard, il faudra peut-être repenser à la fois le système d'éducation et les autres politiques gouvernementales qui touchent à la ruralité.

Il faut permettre aux citoyens d'avoir leur mot à dire sur les décisions de fermeture d'écoles. Plusieurs intervenants ont soulevé la question du processus de décision dans le secteur

de l'éducation. Il est apparu qu'il existe des insatisfactions quant à la représentativité et à l'aspect démocratique. La Commission croit qu'il faut une plus grande transparence dans les décisions et surtout que les citoyens et leurs représentants sentent qu'ils ont leur mot à dire dans les décisions sur le maintien ou la fermeture d'écoles, mais également sur l'organisation de l'éducation.

Il faut respecter les juridictions des divers intervenants tout en rendant plus visible la décentralisation déjà amorcée depuis 1997. L'éducation intéresse la société dans son ensemble puisqu'il en va de son avenir. De plus, comme il s'agit d'un système complexe avec des institutions et des établissements répartis sur tout le territoire, les responsabilités pour faire fonctionner ce système sont partagées entre divers paliers de gouvernement. Même s'il existe certaines insatisfactions face à la gouvernance et qu'il faut voir à résoudre les problèmes qui existent, la Commission estime qu'il faut être prudent et ne pas mettre en péril ce qui fonctionne déjà; il faut plutôt chercher à apporter des améliorations tout en respectant les juridictions des divers intervenants.

4 POLITIQUE NATALISTE ET IMMIGRATION

La question des politiques natalistes et familiales a fait l'objet de plusieurs commentaires lors des auditions. Pour plusieurs, le Québec devrait se doter d'une politique de la famille qui permettrait de contrer la baisse de la population et des effectifs scolaires. Certains croient que seul un effort collectif pourra permettre d'atteindre cet objectif démographique et qu'il faudrait soumettre au débat public une politique de la population.

De nombreux intervenants ont par ailleurs insisté sur la nécessité pour le Québec de revoir sa politique de l'immigration pour favoriser l'installation d'un plus grand nombre d'immigrants ailleurs que dans la région de Montréal. Ils ont suggéré d'accentuer l'immigration et de mettre en place des structures d'accueil spécialisées, capables de favoriser le développement de liens avec les communautés des régions et d'assurer une meilleure intégration des immigrants à la population.

La Commission croit que les politiques natalistes ou familiales doivent être envisagées seulement dans une perspective à long terme et elle ne projette pas d'explorer ces voies plus avant. De même, en ce qui a trait à la politique d'immigration, la Commission croit qu'il ne s'agit pas d'une piste d'action immédiate et qu'elle devrait être explorée dans un autre forum.

5 PRIMAIRE ET SECONDAIRE

5.1 Fermetures d'écoles

Enjeux

La question des fermetures d'écoles² a suscité un très grand intérêt de la part des organismes qui ont présenté des mémoires. En tout et pour tout, 13 recommandations ont été présentées sur ce sujet. Des intervenants ont suggéré qu'un moratoire soit adopté pour maintenir les petites écoles jusqu'à ce que des mécanismes de concertation aient été mis en place. D'autres ont souligné qu'un moratoire est valable seulement s'il y a une autre perspective à plus long terme. Ceux-ci signalent que la solution passe par la mise en place d'un nouveau modèle d'école rurale qui irait dans le sens de la politique de la ruralité.

On souhaite également que le gouvernement s'engage à définir une politique de maintien des petites écoles en milieu rural qui serait accompagnée d'un financement approprié. Il faudrait maintenir ouverte la dernière école de village tant que des études d'impacts n'ont pas été réalisées et que des mesures de mitigation convenables n'ont pas été mises en place. De plus, la décision de fermer une école devrait relever à la fois de la commission scolaire et des municipalités. Enfin, certains soutiennent que les écoles rurales devraient être gérées par la communauté et notamment par les municipalités, qui sauront ce qu'il faut faire pour que les bâtiments servent à d'autres fins que pédagogiques.

Le ministre de l'Éducation a souligné qu'un moratoire sur la fermeture d'écoles sans recherche de solutions de rechange ne serait pas de nature à résoudre le problème. Il souligne qu'actuellement seule la commission scolaire est habilitée à fermer un établissement après consultation du comité de parents et en tenant compte de certaines orientations.

Plusieurs ont suggéré au gouvernement d'appuyer les partenariats innovateurs entre les commissions scolaires, les municipalités et les acteurs locaux afin de partager les espaces excédentaires, les services et les locaux des petites écoles ou de mieux les utiliser. Certains ont souligné que le gouvernement devrait faire connaître la place qu'occupe l'éducation à l'intérieur de la politique nationale de la ruralité.

Orientations de la Commission

La Commission s'est montrée fort préoccupée par les fermetures d'écoles. Elle a noté que, particulièrement dans les petites localités en région, les fermetures d'écoles peuvent avoir des impacts très négatifs sur le dynamisme des petites communautés. Les impacts sur les élèves sont également significatifs puisque ceux-ci doivent faire de longs trajets en transport scolaire pour aller dans d'autres localités, ce qui peut nuire aux résultats scolaires. De plus, les fermetures d'écoles, principalement la dernière école du village, peuvent contribuer au dépeuplement futur de ces localités en indiquant aux enfants et aux adultes qu'il n'y a pas d'avenir dans le village.

²Voir lexique

La Commission croit donc qu'il faut tout faire pour assurer le maintien des petites écoles en milieu rural.

Recommandation

La Commission sait l'importance de maintenir les écoles de village. Elle sait aussi que la responsabilité d'ouvrir et de fermer des écoles revient aux commissions scolaires, ce qu'elle entend respecter.

Recommandation 1 : Le gouvernement devrait instaurer un moratoire sur les fermetures d'écoles qui serait en vigueur tant et aussi longtemps qu'une politique sur le maintien des petites écoles n'aura pas été mise en place.

5.2 Financement

Enjeux

Des intervenants ont recommandé que la part des budgets de l'État consacrée à l'éducation soit maintenue et idéalement augmentée et que le ministère de l'Éducation développe des règles financières fondées sur le principe que l'économie générée par la décroissance soit réinvestie en partie dans les services de base des commissions scolaires affectées. Ils suggèrent que le gouvernement rende récurrentes les sommes dévolues par le Fonds Jeunesse pour le programme «Une école ouverte sur son milieu» pour assurer des activités parascolaires dans l'ensemble des écoles du Québec et soutenir notamment des activités de socialisation dans les milieux en décroissance.

Orientations de la Commission

Au cours des auditions, des intervenants ont souligné que la décroissance des effectifs scolaires n'a pas pour effet de générer des économies importantes pour l'État, puisque les infrastructures doivent être maintenues. Cependant, il est indéniable qu'à plus ou moins long terme les diminutions du personnel et des infrastructures pourront faire diminuer les dépenses consacrées à l'éducation.

D'autre part, il est important de souligner le concept d'unicité des finances publiques, concept selon lequel les budgets de l'État doivent être vus dans leur ensemble. Ainsi, il est bien possible que les éventuelles diminutions des sommes consacrées à l'éducation soient compensées ou même plus que compensées par les coûts accrus des dépenses causées par le vieillissement de la population. Néanmoins, la Commission soutient que le gouvernement doit maintenir les investissements, particulièrement dans les milieux qui vivent la décroissance.

Recommandation

Recommandation 2 : Le gouvernement doit maintenir et même dans certains cas augmenter le financement de base des écoles dont les effectifs sont en décroissance afin de maintenir les services de bases, les activités parascolaires et les activités de socialisation dans ces milieux.

5.3 Pouvoirs des commissions scolaires et partenariats

Enjeux

Des participants ont demandé que des modifications soient apportées aux règles budgétaires gouvernementales afin qu'elles tiennent davantage compte des diverses réalités régionales et, par conséquent, des défis particuliers, des besoins et des obligations spécifiques de chaque commission scolaire. D'autres ont demandé d'éclaircir la portée de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui spécifie que la commission scolaire répartit entre ses écoles, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions et les revenus, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire.

On a demandé d'alléger l'encadrement normatif des commissions scolaires en vue de permettre plus facilement le maintien d'écoles marginales de quartier ou de village. On pourrait également habiliter les commissions scolaires à répondre aux attentes des habitants des quartiers ou des villages menacés par des fermetures d'écoles en leur attribuant des pouvoirs plus flexibles en matière de taxation et de financement, dans la mesure où ces pouvoirs sont coordonnés avec ceux des municipalités.

De plus, le ministère de l'Éducation devrait tout mettre en œuvre pour que les pouvoirs confiés aux conseils d'établissement soient effectivement exercés par eux et que soit respecté ainsi l'esprit de prise de décision le plus près possible du milieu de l'élève.

Enfin, des intervenants ont suggéré d'encourager le partenariat et la concertation entre les commissions scolaires, les municipalités et les acteurs locaux afin de mieux utiliser ou de partager les espaces excédentaires, les services et les locaux des petites écoles.

Orientations de la Commission

La Commission est totalement en accord avec la nécessité de modifier les règles budgétaires pour tenir compte des réalités régionales et locales. Elle note d'ailleurs que le ministère de l'Éducation compte modifier les règles budgétaires afin d'améliorer l'équité dans la répartition des ressources, notamment en assurant aux commissions scolaires dont les effectifs diminuent des ressources suffisantes pour offrir des services éducatifs de qualité. De plus, la Commission estime que, dans le secteur de l'éducation, la concertation locale et régionale est essentielle pour faire face au problème de la décroissance des effectifs.

Recommandations

Recommandation 3 : Le ministère de l'Éducation doit poursuivre la mise en place d'un mode de financement pour permettre aux commissions scolaires de maintenir des services éducatifs de qualité malgré les diminutions des effectifs scolaires.

Recommandation 4 : Il est essentiel que le gouvernement encourage le partenariat et la concertation entre les commissions scolaires, les municipalités et les intervenants locaux pour assurer le meilleur développement possible du milieu.

5.4 Ressources humaines

Enjeux

Des intervenants ont demandé la mise en place de programmes de perfectionnement pour le personnel enseignant, les spécialistes et le personnel de direction.

Des demandes ont été présentées pour l'assouplissement des conventions collectives concernant l'organisation du travail, la règle du 50 km lorsque du personnel se trouve en surplus et la capacité d'affecter du personnel à différentes tâches de nature scolaire, municipale et communautaire.

On a suggéré que le gouvernement modifie ses diverses réglementations afin de permettre aux commissions scolaires d'avoir recours à des bénévoles pour effectuer certaines tâches reliées à des travaux d'amélioration des écoles, permettant ainsi à la communauté de s'investir dans l'amélioration de ses institutions scolaires.

Orientations de la Commission

La Commission croit que des efforts additionnels doivent être consentis pour maintenir la qualité de l'enseignement dans les écoles. Elle croit également qu'il est nécessaire d'identifier les programmes qui pourraient permettre aux personnels enseignant et de direction d'améliorer leurs compétences.

En ce qui concerne l'assouplissement des conventions collectives, la Commission hésite à s'immiscer dans un sujet qui ne relève pas de ses compétences. Cependant, dans la mesure où des assouplissements pourraient favoriser les services d'éducation aux élèves, elle encourage fortement les parties à poursuivre cet objectif.

Recommandation

Recommandation 5 : Le gouvernement doit mettre en place avec les enseignants et le personnel de direction des programmes de perfectionnement visant à améliorer les services éducatifs dans le contexte de la décroissance des effectifs.

5.5 Classes multiprogrammes et multiâges

Enjeux

Permettre aux petites écoles d'introduire le modèle des classes multiprogrammes et de s'engager dans la réalisation de diverses tâches s'y afférant (formation universitaire appropriée, perfectionnement et soutien pédagogique des enseignants, dégagement de tâches, production de matériel didactique spécifique, mise en réseau entre écoles du même type, information et sensibilisation auprès des parents).

On suggère que le ministère de l'Éducation poursuive la recherche sur les classes multiâges et diffuse de l'information pour valoriser ce modèle d'organisation et en faire connaître les résultats. Le ministère devrait également soutenir les commissions scolaires dans le développement et la diffusion des instruments pédagogiques sur les classes multiâges en vue d'appuyer le personnel enseignant. De plus, les universités devraient tenir compte, dans l'élaboration de leurs programmes, du modèle d'organisation de classes multiâges.

Orientations de la Commission

La Commission est très sensible à la problématique des classes multiprogrammes et multiâges. Elle est consciente que, dans le contexte actuel de la décroissance des effectifs, ce modèle doit être mis sur pied. Cependant, dans le but de respecter le principe de base de la qualité de l'enseignement, il est essentiel d'appuyer les enseignants, les commissions scolaires et les universités pour développer et valoriser ce modèle d'organisation.

Recommandations

Recommandation 6 : Donner les moyens aux petites écoles, aux enseignants et aux commissions scolaires pour développer et mettre en place un modèle de classes multiprogrammes et multiâges de façon à obtenir des résultats optimaux.

Recommandation 7 : Que le ministère de l'Éducation étudie les paramètres pour la formation de groupes et analyse la possibilité de développer un modèle d'école mieux adapté aux réalités régionales.

Recommandation 8 : S'assurer que les universités soient en mesure de préparer adéquatement le personnel enseignant à la réalité des classes multiprogrammes et multiâges et qu'elles soient en mesure de diffuser les instruments pédagogiques nécessaires.

5.6 Décrochage, réussite éducative et scolarisation des adultes

Enjeux

La conjoncture actuelle est particulièrement favorable à un investissement accru axé sur la réussite éducative. Le rehaussement du niveau de fréquentation scolaire et celui du taux de diplomation ne pourraient avoir que des effets bénéfiques sur la situation économique de certaines régions. Ils pourraient même contribuer à diminuer les taux de décroissance des clientèles.

On suggère que des mesures de soutien et d'encadrement soient implantées à tous les ordres d'enseignement pour intervenir de façon préventive auprès des élèves, des étudiantes et des étudiants en difficulté et leur apporter tout l'appui nécessaire afin qu'ils puissent s'inscrire dans un cheminement de succès scolaire.

Certains intervenants ont aussi suggéré que le ministère de l'Éducation mène une campagne auprès des employeurs et des syndicats afin de les sensibiliser à l'importance d'encourager et d'inciter les jeunes à compléter leurs études et à obtenir un diplôme. De plus, certains suggèrent que les commissions scolaires devraient être responsables d'assumer, pendant deux ans, un suivi individualisé des jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans et de leur offrir des services adaptés afin de les encourager à développer de nouvelles compétences. Enfin, on suggère aussi que le ministère de l'Éducation devrait s'attaquer résolument à la question de l'écart de la réussite éducative entre les garçons et les filles.

Enfin, la scolarisation des adultes aiderait à répondre aux besoins de formation professionnelle d'une région.

Orientations de la Commission

Dans un contexte de décroissance des effectifs scolaires, la promotion de la réussite éducative peut avoir un effet non négligeable sur les effectifs scolaires tout en ayant des résultats positifs sur les élèves. À ces effets s'ajoutent les impacts positifs sur les régions qui peuvent ainsi garder les jeunes en région plutôt que de les voir partir vers les grands centres. La réussite éducative présente une problématique similaire en améliorant le cheminement scolaire et avec des impacts durables sur les élèves et sur leur milieu. La Commission croit qu'on ne saurait trop insister sur les appuis à donner à la lutte au décrochage et à la réussite éducative.

Recommandations

Recommandation 9 : Que le ministère de l'Éducation mène une campagne auprès des employeurs et des syndicats afin de les sensibiliser à l'importance d'inciter les jeunes à compléter leurs études et à obtenir un diplôme.

Recommandation 10 : Que le ministère de l'Éducation et les intervenants du milieu travaillent davantage à rehausser le taux de réussite éducative des garçons.

5.7 Technologies de l'information et des communications

Enjeux

Plusieurs organismes ont souligné que les possibilités des technologies de l'information et des communications sont inépuisables et qu'elles devraient être intégrées aux modes d'enseignement. Ils ont également demandé que le ministère de l'Éducation poursuive et accélère l'expérimentation des nouvelles technologies en milieu rural pour assurer le maintien des services éducatifs. On a également souhaité que le gouvernement poursuive le programme de réseautage des écoles, particulièrement en milieu rural.

Orientations de la Commission

Dans la mesure où les technologies de l'information peuvent assurer le maintien des services éducatifs et aider les écoles en milieu rural, on devrait continuer et même accélérer la mise en place des technologies de l'information et des communications.

Recommandation

Recommandation 11 : Que le ministère de l'Éducation accélère la mise en place des technologies de l'éducation et des communications, principalement en milieu rural.

5.8 Croissance des effectifs scolaires

Enjeux

Des intervenants ont souligné qu'il y avait des besoins cruciaux d'espace dans certaines commissions scolaires où les effectifs sont en croissance et que le gouvernement devrait dégager les sommes nécessaires pour répondre à ces besoins. On a également demandé que le gouvernement modifie les mécanismes pour accélérer les processus décisionnels du ministère de l'Éducation et du Conseil du trésor concernant les autorisations des projets de construction et d'agrandissement ou d'acquisition de nouveaux équipements scolaires.

Enfin, on a demandé que le gouvernement réintroduise, dans les coûts prévus pour la construction des écoles, le financement pour l'achat de terrains et qu'il prévoie un programme d'investissements particuliers pour les services de garde. Enfin certains ont suggéré que les bâtiments soient «évolutifs», de façon à pouvoir servir à différentes utilisations au cours de leur vie utile, passant ainsi d'école à centre de loisir, puis enfin à centre d'hébergement pour personnes âgées.

Orientations de la Commission

Il est clair que, même si dans l'ensemble du Québec, il y aura une diminution importante des effectifs scolaires, dans certaines régions, en particulier les grands centres, il y aura des hausses importantes des effectifs. La situation est assez complexe, puisque, pour une ville ou une région donnée, il peut y avoir baisse des effectifs, alors qu'en même temps il peut y avoir des déplacements de population qui font hausser les effectifs scolaires pour certaines commissions scolaires, ou même dans certains cas pour certaines écoles à l'intérieur d'une même commission scolaire. Néanmoins, ces hausses d'effectifs posent des problèmes certains pour les écoles et les commissions scolaires qui les vivent.

Recommandations

Recommandation 12 : Le gouvernement doit s'assurer que les sommes nécessaires soient disponibles pour répondre aux besoins d'espace.

Recommandation 13 : Les projets de construction et d'agrandissement étant une responsabilité partagée entre les commissions scolaires et les divers intervenants du milieu, des efforts doivent être consacrés à tenter de raccourcir davantage leurs délais de façon à ne pas pénaliser les élèves.

6 COLLÉGIAL

6.1 Financement

Enjeux

Des intervenants ont demandé que le ministère de l'Éducation modifie son financement et surtout qu'il revoie les seuils de viabilité des programmes offerts en région. Les règles actuelles de financement ne permettent un financement adéquat que si la fréquentation oscille autour d'une soixantaine d'élèves inscrits sur trois années de formation technique.

Certains ont signalé qu'il faut développer une méthode de financement qui tienne compte du rôle du collège ou du centre d'études dans la région – services éducationnels et développement socioéconomique –, des variations de l'effectif étudiant, du nombre de programmes offerts dans les cégeps et de leur nature.

On a suggéré que le financement soit stabilisé selon les programmes offerts et adapté de façon à tenir compte des perspectives d'emploi pour les diplômés et de l'exclusivité dans la région pour un programme donné. Il faudrait un financement complet d'un programme pour la durée de la cohorte dès l'atteinte d'un nombre minimal d'inscriptions en première année.

Orientations de la Commission

La question du financement des collèges a fait l'objet de multiples interventions, en particulier en ce qui touche les programmes offerts en région dont la fréquentation est inférieure à un certain nombre d'étudiants.

Recommandation

Recommandation 14 : Le ministère devrait examiner le mode de financement des programmes en région de façon à maintenir un seuil de viabilité et s'assurer que les collèges puissent conserver et mettre en place des programmes qui tiennent compte des perspectives d'emploi des étudiants et du développement des régions.

6.2 Offre de programmes

Enjeux

Plusieurs groupes ont insisté sur la nécessité de développer une véritable vision nationale de l'offre de programmes. Sans cette véritable vision globale de l'offre de formation, plusieurs décisions administratives pourraient se révéler désastreuses pour certains collèges. On devrait mettre en place une véritable politique d'attribution des nouveaux programmes qui tiendrait compte du portrait actuel du réseau pour éviter de pénaliser des collèges en région. On recommande au ministère de l'Éducation de réviser la carte des programmes de façon à en assurer la complémentarité et à élaborer des pôles de formation spécifiques dans chaque région du Québec. Selon plusieurs, le ministère de l'Éducation devrait favoriser le développement de programmes exclusifs aux collèges en région.

Certains ont soutenu qu'il faut assurer partout l'offre de programmes de base comme Sciences humaines, Sciences de la nature et Techniques administratives. Des mesures de soutien devraient être adoptées pour des programmes connaissant des difficultés de recrutement. En plus d'assurer le plein financement du programme pendant au moins trois ans, on devrait aussi allouer des sommes supplémentaires pour permettre parallèlement au personnel en place de planifier et de mener à bien une relance.

De nombreux intervenants ont demandé que l'on fasse de la formation technique une priorité, car, selon les prévisions d'Emploi-Québec, d'ici la fin de 2005, près de 60% des postes auxquels il faudra pourvoir demanderont des compétences de niveau technique, mais la formation technique ne fait toujours pas partie des priorités gouvernementales.

Les collèges privés soutiennent que la coordination régionale dans l'offre de nouveaux programmes serait améliorée si on intégrait les collèges privés dans les tables de concertation.

Orientations de la Commission

L'offre des programmes ayant suscité des discussions soutenues, la Commission croit que cette problématique devrait être analysée davantage.

Recommandation

Recommandation 15 : Une politique d'attribution des programmes devrait être élaborée dans le but de s'assurer que l'offre de formation soit véritablement intégrée à l'échelle du Québec, qu'elle ne pénalise pas certaines régions par rapport aux autres et qu'elle prévoie des spécialités pour les cégeps en régions.

6.3 Promotion de la formation en région et de la formation technique

Enjeux

Des intervenants ont demandé que le ministère de l'Éducation fasse la promotion de la formation technique et préuniversitaire offerte au collégial. On devrait songer à élaborer un budget de promotion pour les programmes uniques et s'assurer de la présence de programmes nationaux, financés à 100%, dans l'offre de programmes des collèges de régions.

On a également demandé que la Commission recommande au ministère de l'Éducation de mettre sur pied des programmes d'échanges interrégionaux couverts par l'aide financière afin de permettre aux jeunes de découvrir l'ensemble de la province tout en poursuivant leurs études collégiales.

Orientations de la Commission

La promotion de la formation technique dans toutes les régions du Québec, en incluant les grands centres, pourrait être un excellent moyen de faire augmenter les effectifs dans l'ensemble des collèges tout en améliorant l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Recommandation

Recommandation 16 : Le ministère de l'Éducation pourrait élaborer une campagne de promotion sur tout le territoire québécois de la formation technique dans les collèges.

Recommandation 17 : Accentuer le financement des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) en région, en lien avec l'élaboration des pôles de formation spécifiques.

6.4 Formules novatrices, alternance travail-études et attestation d'études collégiales (AEC)

Enjeux

Des intervenants ont recommandé d'instaurer plus largement le système d'apprentissage basé sur l'alternance travail-études puisque cette formule, très répandue en Allemagne, ne serait pas encore pleinement implantée au Québec. En outre, il faudrait explorer la potentialité de formules novatrices adéquatement financées telles que le DEC intensif et de nouvelles formules pédagogiques à expérimenter dans les régions.

Certains croient qu'il est urgent d'exercer un contrôle quant à la prolifération des AEC qui menace de plus en plus la formation initiale et les principes mêmes de la formation collégiale. Cependant, d'autres soutiennent la position totalement inverse, qui serait de simplifier et d'accélérer les procédures pour l'émission des autorisations de dispenser des AEC.

Orientations de la Commission

Les systèmes d'apprentissage travail-études tels qu'ils existent déjà dans certaines universités québécoises ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années. L'extension et la généralisation de ce système au niveau collégial devraient être sérieusement envisagées. Des formules novatrices doivent être analysées.

Recommandation

Recommandation 18 : Examiner la possibilité de généraliser les systèmes d'apprentissage travail-études et de formules novatrices tels les DEC intensifs ou toute autre formule

6.5 Scolarisation des adultes

Enjeux

Il a été proposé de développer des mesures financières incitatives permettant l'accès des adultes à des études à plein temps ou à temps partiel conduisant à l'obtention d'un DEC. Ainsi, en améliorant l'accès des adultes à la formation à temps partiel, au moyen d'un financement adéquat, les collèges pourraient mieux répondre aux besoins de formation de la main-d'œuvre, en particulier des personnes occupant un emploi atypique comme les travailleurs indépendants, qui ont présentement peu droit aux diverses mesures de formation de la main-d'œuvre.

Orientations de la Commission

Pour la Commission, il apparaît extrêmement important, dans un contexte de vieillissement de la population québécoise et des pénuries de main-d'œuvre que se pointent à l'horizon, de mettre en place des incitatifs à la scolarisation des adultes.

Recommandation

Recommandation 19 : Mettre en place des mesures, notamment des incitatifs financiers, dans le but d'inciter les adultes à commencer et compléter des études collégiales.

6.6 Technologies de l'information

Enjeux

Des intervenants ont recommandé d'encourager le développement des technologies de l'information et des communications, car elles abolissent les distances et pourraient ainsi contribuer à augmenter efficacement la présence de l'enseignement collégial sur tout le territoire québécois.

Orientations de la Commission

La Commission est entièrement en faveur du développement des technologies de l'information et des communications, en particulier celles qui permettent de regrouper les étudiants à partir d'endroits différents.

Recommandation

Recommandation 20 : Que le ministère de l'Éducation appuie les collèges dans la mise en place des technologies de l'information et des communications et permette un accès plus facile à l'enseignement à distance.

6.7 Étudiants internationaux

Enjeux

Il a été suggéré de favoriser l'accueil des étudiants étrangers, notamment en déréglementant les droits de scolarité des étudiants étrangers afin de disposer d'une marge de manœuvre pour recruter et accueillir un plus grand nombre de ces étudiants. On suggère également de renforcer

les mesures favorisant le recrutement d'étudiants étrangers, d'instaurer des bourses d'études, de diminuer le pourcentage de la subvention à retourner au gouvernement à 40% et d'assouplir les politiques de gestion des frais de scolarité.

Orientations de la Commission

La Commission croit qu'il est essentiel d'augmenter le recrutement des étudiants étrangers et estime qu'il faut mettre en place des mesures à cet égard.

Recommandations

Recommandation 21 : Des mesures incitatives doivent être mises en place pour accueillir davantage d'étudiants étrangers.

Recommandation 22 : Les institutions collégiales et universitaires doivent miser davantage sur le recrutement d'étudiants étrangers en le rendant plus attrayant. À cet égard, la question des droits de scolarité est primordiale. Le gouvernement devrait permettre aux collèges de conserver entièrement les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers.

6.8 Collèges privés

Enjeux

Des intervenants ont demandé que les ministères du gouvernement du Québec reconnaissent d'emblée la place et le rôle des collèges privés subventionnés. À cet égard, plusieurs actions ont été suggérées :

- Augmenter la flexibilité des règles d'attribution des nouveaux programmes pour permettre aux collèges de s'adapter rapidement à la demande régionale.
- Financer à 80% un programme unique dispensé par un collège privé dans une région donnée. Revoir l'aide financière aux collèges privés dans le contexte où la diminution de clientèle cause des problèmes de liquidité financière.
- Envisager d'utiliser les infrastructures des collèges privés avant de procéder à des constructions coûteuses pour des collèges publics, en établissant des partenariats public-privé. Maintenir le réseau des collèges privés non subventionnés pour la formation professionnelle et technique sanctionnée par des AEC.
- Que le ministère de l'Éducation allège les procédures administratives pour les collèges privés non subventionnés en ce qui a trait aux modifications ou aux ajouts de programmes. Rétablir

les bourses d'études aux étudiants qui fréquentent les collèges privés non subventionnés afin de leur donner toutes les chances de réussite.

- S'assurer que les étudiants puissent avoir accès aux formations offertes par les collèges privés non subventionnés en passant par Emploi-Québec.

Orientations de la Commission

La Commission reconnaît la place et le rôle important que jouent les collèges privés subventionnés dans le système d'éducation québécois. Elle note les suggestions présentées par les intervenants et elle croit que le ministère de l'Éducation devrait les analyser et en tenir compte dans l'élaboration des politiques visant le secteur des collèges privés subventionnés. La Commission note que les collèges privés ont développé des créneaux intéressants dans certains secteurs.

Recommandations

Recommandation 23 : Le ministère de l'Éducation devrait analyser et répondre aux différentes suggestions présentées pour appuyer les collèges privés subventionnés.

Recommandation 24 : Le ministère de l'Éducation devrait s'assurer que les efforts que certains collèges privés ont consentis pour le développement de certaines spécialités ne soient pas minés par l'implantation de programmes concurrents.

7 UNIVERSITAIRE

7.1 *Financement des universités*

Enjeux

Les intervenants ont demandé de maintenir une accessibilité de base à l'enseignement supérieur dans toutes les régions du Québec. Il importe de protéger le financement de base des établissements et de ne faire varier négativement le financement selon les clientèles qu'au-delà d'un certain seuil, une fois assurée la viabilité des établissements.

La formule de financement devrait tenir compte du maintien des infrastructures de façon indépendante des fluctuations de clientèles. Pour permettre aux établissements les plus menacés de contrer le plus possible la décroissance prévue, la politique de financement des universités devrait être revue avec l'objectif avoué de permettre de maintenir l'offre de services universitaires dans la capitale et dans les régions.

Orientations de la Commission

Il est absolument nécessaire que le financement des universités tienne compte des problématiques régionales pour faire face aux fluctuations des effectifs universitaires, compte tenu de l'importance que le réseau universitaire représente pour le développement des ressources humaines et de l'économie des régions

Recommandation

Recommandation 25 : Il est nécessaire de s'assurer que la formule de financement des universités tienne compte de la problématique des fluctuations d'effectifs étudiants, en particulier pour les universités en régions qui devront faire face à une conjoncture plus difficile.

7.2 Frais de scolarité et aide financière

Enjeux

Des intervenants ont réclamé le gel des frais de scolarité et s'inquiètent face à l'augmentation des frais afférents et de l'apparition des frais d'administration. La réussite passerait par une vraie réforme de l'aide financière qui se reflèterait dans le calcul des frais de subsistance, les frais automatiques, la contribution minimale de l'étudiant, le programme de remboursement et de remise de dette.

Orientations de la Commission

La question des frais de scolarité est très importante puisqu'elle peut avoir un impact sur les taux de fréquentation et l'accès des étudiants à l'université. Par contre, les frais de scolarité peu élevés ou les gels de frais de scolarité ont pour effet de rendre les universités québécoises moins concurrentielles par rapport aux autres universités canadiennes.

Recommandation

Recommandation 26 : Le ministère de l'Éducation devrait étudier les impacts des frais de scolarité et des frais afférents sur l'accès aux études universitaires.

7.3 Étudiants internationaux et étudiants canadiens non québécois

Enjeux

De nombreux intervenants ont plaidé en faveur de l'internationalisation des universités. Pour les universités en région, cela pourrait être une façon de contrer la baisse des effectifs étudiants. La politique envers les étudiants étrangers devrait être revue afin d'éliminer autant que possible les obstacles actuels à leur venue dans les universités québécoises.

Selon certains, une plus grande implication du gouvernement du Québec, par le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations internationales, dans le recrutement permettrait d'attirer davantage d'étudiants de l'extérieur du Québec en région.

Il a été suggéré que la question de l'attrait des universités québécoises de langue française sur des étudiants canadiens non québécois devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une révision pour faciliter leur fréquentation des universités francophones du Québec. Le gouvernement du Québec devrait favoriser la fréquentation des établissements hors des grands centres par les étudiants étrangers, ainsi que la mobilité interrégionale des étudiants et des étudiantes du Québec, en modulant en conséquence les programmes d'incitation financière.

Orientations de la Commission

La Commission est entièrement d'accord avec l'internationalisation des universités québécoises. Elle croit que diverses mesures devraient être mises en place pour attirer davantage d'étudiants étrangers au Québec. La question des frais de scolarité est au cœur de la problématique : il faudrait que les étudiants étrangers payent des frais de scolarité au moins aussi élevés que les étudiants québécois, mais, pour ce qui est de droits excédentaires, le gouvernement devrait permettre aux universités de les conserver.

Recommandations

Recommandation 27: La question de l'attrait des universités québécoises de langue française pour les étudiants étrangers et les étudiants canadiens non québécois devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une révision pour faciliter la fréquentation des universités francophones du Québec par ces étudiants.

Recommandation 28 : Réviser les ententes bilatérales qui permettent à des étudiants étrangers de certains pays de payer des droits de scolarité moins élevés que les étudiants québécois, mais permettre aux universités de conserver les droits supplémentaires payés par les autres étudiants étrangers.

7.4 Politique des régions

Enjeux

Des intervenants ont demandé que, dans sa politique sur les régions, le gouvernement du Québec reconnaisse explicitement le maintien en région d'établissements universitaires dont la mission de création et de transmission des connaissances est au cœur du développement socio-économique de ces régions. Il faudrait penser à instaurer une réelle planification en réseau qui permettrait une coordination de leur développement en complémentarité.

De plus, selon plusieurs, le gouvernement du Québec devrait s'engager dans des partenariats visant le développement régional pour appuyer des activités universitaires, élaborées et mises en œuvre avec les milieux concernés et contribuant directement au développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Des solutions durables aux problèmes des baisses de clientèles des universités en région devront prendre en compte l'ensemble de ses réseaux d'études post-secondaires particulièrement par le biais d'ententes de partenariats entre les cégeps et les universités.

Orientations de la Commission

La Commission soutient la politique des régions qui devrait explicitement reconnaître le maintien en région d'établissements universitaires et encourage la formation de partenariats visant le développement régional.

Recommandation

Recommandation 29 : Que la politique des régions du gouvernement du Québec reconnaisse le rôle des établissements universitaires en région et soutienne la mise en place de partenariats régionaux avec les universités.

7.5 Développement de créneaux d'excellence et soutien à la recherche

Enjeux

On a demandé que le gouvernement du Québec reconnaisse et soutienne les affirmations institutionnelles qui se traduisent par des leaderships nationaux dans des domaines particuliers de connaissance. Il devrait encourager systématiquement leur développement et décourager les concurrences indues.

De plus en plus, les universités sont appelées à préciser leurs choix de développement et leurs créneaux d'excellence. Elles sont aussi appelées à collaborer davantage en vue d'établir des

masses critiques de chercheurs capables non seulement de bien servir les intérêts de notre société, mais aussi d'être partie prenante à la compétition internationale.

Le ministère de l'Éducation et les organismes subventionnaires devraient maintenir les programmes de financement et de soutien à la recherche qui permettent au plus grand nombre de professeurs-chercheurs des universités québécoises de s'intégrer, de maintenir et d'accroître leur participation à des réseaux de chercheurs, de participer aux échanges internationaux et régionaux qui en résultent et ainsi de mettre à jour la qualité et la pertinence de leur enseignement.

Orientations de la Commission

La Commission est consciente de l'importance du développement de créneaux d'excellence et de soutien à la recherche et favorise les actions qui suscitent de tels développements.

Recommandation

Recommandation 30 : Dans le cadre des différentes politiques gouvernementales visant le développement de créneaux d'excellence et de soutien à la recherche, favoriser l'intégration des professeurs-chercheurs à des réseaux de chercheurs et collaborer à des initiatives régionales.

LEXIQUE

BÂTIMENT

Construction d'une certaine importance. Synonyme : édifice, immeuble.

ÉCOLE

1. Ensemble des élèves et du personnel d'un établissement d'enseignement.
2. Établissement d'éducation ou d'enseignement. Entité institutionnelle placée sous l'autorité d'un directeur ou d'un responsable.
3. Forme particulière d'organisation de l'enseignement. Synonyme : *école primaire, école secondaire, école privée, école publique.*

ÉTABLISSEMENT

Établissement est le générique absolu qui désigne tout lieu où l'on dispense un enseignement scolaire. Ce terme englobe les écoles, les cégeps, les universités, etc., mais ne sert pas à former leur nom. **École** est d'une utilisation plus restreinte. Il sert de générique pour désigner les écoles primaires et secondaires ; **grande école** désigne communément un type d'établissement d'enseignement universitaire.

LOCAL

Pièce d'un bâtiment destinée à un usage particulier. *La direction de l'école a aménagé un local pour les cours de dessin.*

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Le gouvernement devrait instaurer un moratoire sur les fermetures d'écoles qui serait en vigueur aussi longtemps qu'une politique sur le maintien des petites écoles n'aura pas été mise en place.

Recommandation 2 : Le gouvernement doit maintenir et même dans certains cas augmenter le financement de base des écoles dont les effectifs sont en décroissance afin de maintenir les services de bases, les activités parascolaires et les activités de socialisation dans ces milieux.

Recommandation 3 : Le ministère de l'Éducation doit poursuivre la mise en place d'un mode de financement pour permettre aux commissions scolaires de maintenir des services éducatifs de qualité malgré les diminutions des effectifs scolaires

Recommandation 4 : Il est essentiel que le gouvernement encourage le partenariat et la concertation entre les commissions scolaires, les municipalités et les intervenants locaux pour assurer le meilleur développement possible du milieu.

Recommandation 5 : Le gouvernement doit mettre en place avec les enseignants et le personnel de direction des programmes de perfectionnement visant à améliorer les services éducatifs dans le contexte de la décroissance des effectifs.

Recommandation 6 : Donner les moyens aux petites écoles, aux enseignants et aux commissions scolaires de développer et de mettre en place un modèle de classes multiprogrammes et multiâges de façon à obtenir des résultats optimaux.

Recommandation 7 : Que le ministère de l'Éducation étudie les paramètres pour la formation de groupes et analyse la possibilité de développer un modèle d'école mieux adapté aux réalités régionales.

Recommandation 8 : S'assurer que les universités soient en mesure de préparer adéquatement le personnel enseignant à la réalité des classes multiprogrammes et multiâges et qu'elles soient en mesure de diffuser les instruments pédagogiques nécessaires.

Recommandation 9 : Que le ministère de l'Éducation mène une campagne auprès des employeurs et des syndicats afin de les sensibiliser à l'importance d'inciter les jeunes à compléter leurs études et à obtenir un diplôme.

Recommandation 10 : Que le ministère de l'Éducation et les intervenants du milieu travaillent davantage à rehausser le taux de réussite éducative des garçons.

Recommandation 11 : Que le ministère de l'Éducation accélère la mise en place des technologies de l'éducation et des communications, principalement en milieu rural.

Recommandation 12 : Le gouvernement doit s'assurer que les sommes nécessaires soient disponibles pour répondre aux besoins d'espace.

Recommandation 13 : Les projets de construction et d'agrandissement étant une responsabilité partagée entre les commissions scolaires et les divers intervenants du milieu, des efforts doivent être consacrés à tenter de raccourcir davantage leurs délais de façon à ne pas pénaliser les élèves.

Recommandation 14 : Le ministère devrait examiner le mode de financement des programmes en région de façon à maintenir un seuil de viabilité et s'assurer que les collèges puissent conserver et mettre en place des programmes qui tiennent compte des perspectives d'emploi des étudiants et du développement des régions.

Recommandation 15 : Une politique d'attribution des programmes devrait être élaborée dans le but de s'assurer que l'offre de formation soit véritablement intégrée à l'échelle du Québec, qu'elle ne pénalise pas certaines régions par rapport aux autres et qu'elle prévoie des spécialités pour les cégeps en régions..

Recommandation 16 : Le ministère de l'Éducation pourrait élaborer une campagne de promotion sur tout le territoire québécois de la formation technique dans les collèges.

Recommandation 17 : Accentuer le financement des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) en région, en lien avec l'élaboration des pôles de formation spécifiques.

Recommandation 18 : Examiner la possibilité de généraliser les systèmes d'apprentissage travail-études et de formules novatrices tels les DEC intensifs ou toute autre formule

Recommandation 19 : Mettre en place des mesures, notamment des incitatifs financiers, dans le but d'inciter les adultes à commencer et compléter des études collégiales.

Recommandation 20 : Que le ministère de l'Éducation appuie les collèges dans la mise en place des technologies de l'information et des communications et permette un accès plus facile à l'enseignement à distance.

Recommandation 21 : Des mesures incitatives doivent être mises en place pour accueillir davantage d'étudiants étrangers.

Recommandation 22 : Les institutions collégiales et universitaires doivent miser davantage sur le recrutement d'étudiants étrangers en le rendant plus attrayant. À cet égard, la question des droits de scolarité est primordiale. Le gouvernement devrait permettre aux collèges de conserver entièrement les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers.

Recommandation 23 : Le ministère de l'Éducation devrait analyser et répondre aux différentes suggestions présentées pour appuyer les collèges privés subventionnés.

Recommandation 24 : Le ministère de l'Éducation devrait s'assurer que les efforts que certains collèges privés ont consentis pour le développement de certaines spécialités ne soient pas minés par l'implantation de programmes concurrents.

Recommandation 25 : Il est nécessaire de s'assurer que la formule de financement des universités tienne compte de la problématique des fluctuations d'effectifs étudiants, en particulier pour les universités en régions qui devront faire face à une conjoncture plus difficile.

Recommandation 26 : Le ministère de l'Éducation devrait étudier les impacts des frais de scolarité et des frais afférents sur l'accès aux études universitaires.

Recommandation 27 : La question de l'attrait des universités québécoises de langue française pour les étudiants étrangers et les étudiants canadiens non québécois devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une révision pour faciliter la fréquentation des universités francophones du Québec par ces étudiants.

Recommandation 28 : Réviser les ententes bilatérales qui permettent à des étudiants étrangers de certains pays de payer des droits de scolarité moins élevés que les étudiants québécois, mais permettre aux universités de conserver les droits supplémentaires payés par les autres étudiants étrangers.

Recommandation 29 : Que la politique des régions du gouvernement du Québec reconnaisse le rôle des établissements universitaires en région et soutienne la mise en place de partenariats régionaux avec les universités.

Recommandation 30 : Dans le cadre des différentes politiques gouvernementales visant le développement de créneaux d'excellence et de soutien à la recherche, favoriser l'intégration des professeurs-chercheurs à des réseaux de chercheurs et collaborer à des initiatives régionales.